

environnement

route

Les travaux en 2009 sont maintenant terminés.



« mise », la RD 112 est élargie à six mètres. Cette opération permettra aux Bourguignons d'une partie du trafic des poids lourds.

En septembre, entre la commune et Bourguignons.

Les travaux de la RD 112 (route de Bourguignons) ont été achevés en septembre. La route a été élargie de six mètres, sur deux kilomètres. Au carrefour de la RD 112, une voie de déviation a été aménagée

pour faciliter l'accès à la première bifurcation. Coût de l'opération : 1.550.000 €.

Argy. La commune ayant décidé de réaménager une partie de la RD 112 (trottoirs, zone de stationnement) sur 600 m environ, le conseil général a pris en charge la réfection de la chaussée. Les travaux d'enrobage devraient s'effectuer entre octobre et novembre.

A.-L.D.



Seuil de Saint-Aigny : les élus choqués par l'attitude de l'État

Les fonctionnaires de l'État ont eu un comportement inacceptable à l'égard des élus, un manque de respect. Nous n'avons pas d'autres solutions que de dénoncer publiquement ces comportements. Le député-maire du Blanc, Jean-Paul Changet, n'a pas mâché ses mots hier à l'occasion d'une rencontre avec la NR.

La réunion s'est tenue jeudi soir, à la sous-préfecture, au sujet du seuil de Saint-Aigny en présence d'un représentant de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) et d'un fonctionnaire de la direction départementale des Territoires. Elle a été « très mouvementée », d'après les témoins. Depuis dix-huit mois, le maire de Saint-Aigny, Jean-Louis Chézeaux, tente de faire réparer une brèche de vingt-cinq mètres. Il est soutenu par la commune de Pouligny-Saint-Pierre (propriétaire d'une partie de l'ouvrage) et la communauté de communes Brenne-Val de Creuse. Jeudi soir, les élus s'attendaient à un échange constructif pour obtenir l'autorisation de l'État de lancer ce chantier. Pourquoi pas en échange de concession sur un aménagement permettant aux poissons migrateurs de remon-

ter dans le cadre de l'article 29 de la loi Grenelle I (1) Las.

« Au lieu d'une conciliation, on a eu une fin de non-recevoir très ferme. D'après eux, cette brèche tombe très bien, justement dans le cadre du Grenelle I. Nos interlocuteurs nous ont fait comprendre que si nous n'étions pas contents, on pouvait attaquer l'État au tribunal. C'est bien ce qui pourrait arriver », prévient Alain Pasquer, président de la communauté de communes. « Ces seuils ont mille ans d'existence et ils n'ont jamais empêché les poissons de remonter la rivière. C'est un patrimoine culturel qu'il faut sauver », affirme Jean-Louis Chézeaux. « Et ils constituent des frayères à poissons », complète Jean-Marc Hubart, adjoint au maire de Pouligny.

Derrière l'application froide des textes du Grenelle, les élus s'inquiètent surtout de cette fracture avec l'État. « Depuis que je suis élu, je n'ai jamais vu ça », confie Alain Pasquer.

Xavier Benoit

(1) L'application de l'article 29 de la loi Grenelle I ne pose pas des problèmes aux seuls élus, mais aussi aux propriétaires de moulins. La NR abordera ce sujet dans une prochaine édition.

JARDINERIE PEPINIERE ANIMALERIE DECORATION

Vive mon jardin d'automne

Jardin